

quelles les peuples émigrent du nord au sud, et de l'ouest à l'est : elles n'ont pas d'application parmi nous et c'est le manque de travail qui force les Canadiens à s'exiler.

M. Cauchon.—Il me semble qu'il y a une grande contradiction dans les paroles de M. Marchand. Il demande de dépenser une somme de \$5,000 pour faire revenir nos compatriotes et un instant après, oublie ce qu'il vient de dire, il prétend que nous ne devons pas dénigrer ceux qui émigrent, car c'est la faim et le manque d'ouvrage qui les fait partir. Alors si c'est le manque d'ouvrage qui produit ce fâcheux résultat, pourquoi demander de les faire revenir à prix d'argent ? Si les causes qui les ont fait partir existent encore, ils ne pourront rester parmi nous. Veut-on les faire promener au milieu de nous ?

Je suis d'avis que l'on a déjà trop dépensé d'argent pour cette émigration, car nous ne voyons pas de grands résultats ; Quans nous aurons du travail, de nouvelles entreprises, les Canadiens reviendront d'eux-mêmes. Un grand nombre de ceux qui sont partis ont laissé leur familles à Québec et sont prêts à revenir quand on pourra leur donner de l'ouvrage.

Le crédit affecté au chemin de colonisation soulève une longue discussion.

M. Bachand.—Je crois qu'on devrait demander des soumissions pour faire construire ces chemins et abandonner le système actuel, en vertu duquel le travail se fait à la journée sous la surveillance de conducteurs : on réaliserait là une grande économie.

M. Joly propose un amendement dans le sens de la proposition de M. Bachand.

L'hon. M. Chauveau. Le gouvernement a recours au système des soumissions ou des contrats partout où cela est praticable, mais dans certaines localités ce mode n'est pas réalisable. Comme je viens de le dire, nous donnons l'ouvrage autant que possible par contrat.

6 Déc.

M. Gendron, secondé par M. Trudel, propose qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir des moyens les plus propres à développer et à favoriser l'industrie en cette province et que ce comité se compose des Hons. MM. Chauveau, Robertson et Langevin, et de MM. Cassidy, David, Eddy, Esinhart, Fortin, Laroche, Laurier, Marchand, Mollé, Roy, Trudel et du moeur.

M. Gendron. M. l'Orateur, je ne ferai que quelques remarques ; je n'ai pas l'intention de jeter beaucoup de jour sur la question. Mon but est d'attirer l'attention des personnes compétentes sur ce sujet important. Cette question n'intéressant pas plus un parti que l'autre, c'est au point de vue national et patriotique que je veux la traiter.

Par le recensement, M. l'Orateur, nous voyons que la population de la

province n'a pas augmenté dans la proportion désirable pendant la dernière décennie. C'est bien malheureux, mais il ne faut pas se désespérer ; il y a un remède à cela. C'est une maladie qui, comme certaines autres maladies qui ne doivent être traitées qu'à une certaine période, vient d'arriver à ce moment là.

Notre population n'a pas augmenté surtout dans les districts agricoles. Ce *statu quo* dans la population des campagnes indique qu'il y a un trop plein de population et que l'excédant est absorbé par les villes. On constate une chose ; d'entendre dans la population de certains états de la grande république, que nos canadiens même sont allés peupler.

Je crois que c'est le moment de traiter la maladie. Auparavant, c'aurait été chose absolument impossible. En effet, pouvions-nous il y a vingt ans créer, agrandir l'industrie ? Je ne le crois pas. Alors le gouvernement offrirait tous les remèdes qu'un médecin sage peut offrir à un malade. En 1850-51 le gouvernement inaugurerait l'ère des chemins de fer, et l'industrie entrant dans la voie du progrès. Mais, pour en arriver à un succès notable, considérable, il faut pour cela plusieurs années. Le temps est venu où l'industrie a fait un pas rapide dans la voie de la prospérité. Il y a vingt ans, les capitalistes trouvaient à placer leurs capitaux à 20%. Aujourd'hui ils ne trouvent aucune occasion d'effectuer un placement avantageux. Il s'agit de leur donner cette occasion.

Nous avons fait aujourd'hui assez de progrès pour nous permettre d'apercevoir la prospérité dans un temps qui n'est pas éloigné. Je le répète, était-il possible il y a vingt ans de créer l'industrie en Canada ? Était-il possible alors que les communications n'existaient pas, que le capital, que l'instruction étaient rares, de demander à la population, plus spécialement agricole, et surtout, dispersée sur une grande surface d'entrer dans la voie de l'industrie ? Non M. l'Orateur. Mais aujourd'hui nous avons une population qui a acquis des connaissances ; à cette population vient se joindre un contingent d'émigrés ou d'immigrants qui viennent ou reviennent au pays après avoir puisé dans les usines et ateliers des États-Unis les connaissances et les secrets des grandes et nombreuses industries qui s'y pratiquent.

Mais on me dira : Nous n'avons pas de tarif protecteur en faveur de notre industrie. Le comité qui aura à s'occuper de la question, étudiera ce point ; il verra quel est le nombre de nos industries, quels sont les moyens de les faire réussir et leur accordera alors toute la protection désirable.

M. l'Orateur, la province de Québec est le centre, le cœur de la Puissance, elle embrasse aussi la plus grande superficie, quoiqu'elle soit moins peuplée qu'Ontario. Elle possède le St.

Laurent, le Saguenay, le St. Maurice, le Richelieu, l'Ontario, des pouvoirs d'eau avantageux et sans nombre, des bois magnifiques ; le St. Laurent la traverse dans toute sa longueur. Mais si elle a une population plus petite que celle d'Ontario, certes elle ne lui cède pas en intelligence. La population d'Ontario se compose en grande partie migrants des Îles Britanniques qui apportent avec eux toute les connaissances industrielles, agricoles et manufacturières. Celle de la Province de Québec est formée d'une population que l'on pourrait appeler indigène. En effet elle se compose de vieilles familles européennes immigrées longtemps avant l'ère du progrès. J'espère fermement que la population, avant un demi-siècle, dépassera de beaucoup celles des autres provinces, et je termine en exprimant l'espoir qu'alors la province de Québec sera aussi riche et aussi prospère que celle d'Ontario.

M. G. H. Joly veut préciser un point sur lequel le comité devra baser ses études. En conséquence il fait motion que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion principale : " que le comité s'enquière spécialement s'il ne serait pas nécessaire, pour assurer le développement de son industrie, que le Canada ait lui-même le privilège de régler ses relations commerciales avec l'étranger."

M. Trudel seconde la motion et fait un très bon discours.

M. Trudel dit qu'après tout la suggestion du député de Lotbinière ne peut être mise à exécution : la Province de Québec n'a pas juridiction à cet effet. Si nous laissions passer ce document, il servirait dans les archives comme la preuve que nous ne connaissons pas les limites de juridiction entre la législature et le parlement. Il suggère l'amendement suivant qui n'aura pas l'inconvénient d'être constitutionnel comme celui proposé par l'hon. député de Lotbinière. Le député de Champlain propose d'ajouter à la motion principale les mots suivants : et que le comité soit appelé à considérer spécialement :

1. Les différentes industries qui sont à créer dans la Province de Québec.
2. Celles qui étant créées ont besoin de recevoir des développements.
3. Quelles sont les causes qui empêchent le développement de ces industries, et les moyens de faire disparaître ces causes.
4. Quels sont les meilleurs moyens à prendre pour favoriser la création et le développement des dites industries.

L'hon. M. Chauveau est d'opinion que discuter des questions qui ne relèvent que du parlement impérial, serait transformer l'Assemblée législative en chambre de discussion. L'Hon. P. M. termine en disant qu'il votera pour la motion du député de Champlain.

Les débats se terminent et le vote est pris sur l'amendement de M. Trudel.